

PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Multi Activités Physiques
ou Sportives Pour Tous (MAPST)

1. PRÉ-REQUIS

- Être âgé-e de **17 ans minimum** à l'entrée en formation.
- **Être titulaire du PSC** (Prévention et Secours Civiques) ou d'un diplôme équivalent en cours de validité (PSC1, SST, PSE1/PSE2, AFPS selon les équivalences reconnues).
- **Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement** des activités physiques et sportives, conforme au modèle réglementaire demandé.
 - **Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap** : avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté sur la nécessité d'aménager, le cas échéant, les tests d'exigences préalables, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative selon la certification visée.
- **Valider les Tests d'Exigences Préalables (TEP)** du BPJEPS MAPST, comprenant notamment :
 - un test navette Luc Léger évaluant les capacités cardio-respiratoires ;
 - un parcours d'habiletés motrices permettant d'évaluer la polyvalence et les capacités physiques du/de la candidat-e.
- **Répondre aux conditions d'honorabilité** prévues par le Code du sport pour l'exercice du métier d'éducateur.ice sportif-ve.
- **Pour les personnes de nationalité française de moins de 25 ans uniquement** : fournir le certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense.

2. OBJECTIFS

Blocs de compétences :

BC1 :

- Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation
- Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics
- Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation
- Évaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

BC2 :

- Information et mobilisation des publics et de leur entourage dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation

BC3 :

- Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives
- Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives
- Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives
- Évaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives

Modules transverses :

- Agir dans le respect des principes de la République, en valorisant l'égalité, la diversité, la laïcité, la prévention de la radicalisation et les engagements pour un développement durable
- Utiliser les outils numériques pour créer, communiquer et organiser son travail
- Produire les dossiers et préparer les présentations orales en mobilisant des compétences méthodologiques, rédactionnelles, orales, numériques et professionnelles.

- Connaître ses droits et devoirs et savoir mobiliser les dispositifs d'accompagnement pour sécuriser son autonomie sociale et professionnelle.
- Repérer, comprendre et orienter des personnes – y compris soi-même – en situation de mal-être psychologique
- Mettre en œuvre une démarche autonome et structurée pour identifier, cibler et obtenir un emploi
- Adopter une posture professionnelle adaptée aux attentes du monde du travail dans le secteur de l'animation

3. ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule du 12 octobre 2026 au 17 septembre 2027 pour un volume horaire total de **1350 heures** organisées comme suit :

- 819 heures de formation en centre
- 531 heures de formation en structure d'alternance

La semaine de formation est structurée ainsi :

- Lundi : journée complète en organisme de formation (9h30 - 16h30)
- Mardi : journée complète en organisme de formation avec mise en pratique des activités physiques (9h30 - 16h30)
- Mercredi : journée dédiée à l'alternance en structure
- Jeudi : formation en organisme de formation avec mise en pratique des activités physiques (9h30 - 16h30)
- Vendredi : accompagnement individualisé le matin (9h30-12h30) / alternance en structure l'après-midi

4. LES CONTENUS DE LA FORMATION

En organisme de formation	
BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	150 heures
BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation	90 heures
BC3 : Concevoir, animer et évaluer, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure	300 heures
Bilan	3 heures
<i>Modules transverses</i>	
Dimension éducative et citoyenne	18 heures
Codes professionnels	3 heures

En organisme de formation	
Accès aux droits	12 heures
Numérique	15 heures
Santé mentale	18 heures
Techniques de recherche d'emploi	21 heures
Accompagnement individuel	60 heures
TOTAL ORGANISME DE FORMATION	690 heures

Certifications	
Positionnement	24 heures
EPMSP	6 heures
Certification BC1	24 heures
Certification BC2	24 heures
Certification BC3	48 heures
TOTAL STRUCTURE D'ALTERNANCE	129 heures

En structure d'alternance	
TOTAL STRUCTURE D'ALTERNANCE	531 heures

5. MODALITES D'EVALUATION

5.1 EPMSP

Le/la stagiaire propose une séquence de découverte ou d'initiation, en sécurité, sur le domaine des activités physiques ou sportives de son choix parmi les trois familles d'activité. Cette séquence de trente minutes maximum est suivie d'un entretien de quinze minutes maximum portant en priorité sur les aspects sécuritaires suivants :

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités physiques ou sportives
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident
- Être capable de mettre en œuvre une séquence de découverte et d'initiation dans l'un des trois domaines des activités physiques ou sportives.

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 1 (BC 1)

Prérequis d'accès à l'épreuve : Le·la candidat·e transmet, au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, un document écrit personnel (25 pages maximum) présentant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation, en lien avec celui de sa structure d'alternance.

Déroulé de l'épreuve : L'entretien se déroule en deux temps :

- Une présentation orale du projet par le·la candidat·e (20 minutes maximum)
- Un échange avec les évaluateurs (30 minutes maximum)

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 2 (BC 2)

Prérequis d'accès à l'épreuve : Le·la candidat·e transmet, au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, un ou plusieurs supports personnels présentant deux actions de valorisation d'activités ou de projets menées dans sa structure d'alternance, auprès de deux publics différents. Ces supports incluent les outils de communication utilisés et servent de base à l'entretien.

Déroulé de l'épreuve : L'entretien se déroule en deux temps :

- Une présentation orale illustrée (10 minutes maximum)
- Un échange avec les évaluateurs (15 minutes maximum)

Situation d'évaluation certificative du bloc de compétences 3 (BC 3)

Epreuve 1 :

Prérequis d'accès à l'épreuve : Au plus tard 10 jours ouvrés avant l'épreuve, le·la tuteur·rice ou le·la responsable de la structure d'alternance transmet à l'organisme de formation une attestation confirmant que le·la candidat·e a encadré trois séances consécutives minimum dans chacun des deux domaines d'activités physiques ne faisant pas l'objet de l'épreuve (cf. point 2).

Le·la candidat·e transmet, au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, la conception de trois cycles de 6 séances minimum chacun (un par domaine : APEC, APJS, APEN), pour des publics différents. L'un des cycles doit combiner au moins deux activités issues d'un même domaine.

Déroulé de l'épreuve :

Conduite de séance en structure : Le·la candidat·e anime une séance issue de l'un des cycles, en structure, pour un public réel (hors stagiaires en formation BPJEPS), sous l'évaluation directe de deux évaluateur·rices présent·es sur site. Durée de la séance : 45 minutes à 1h30. Nombre de pratiquants : 6 minimum.

Entretien (1h maximum) :

- 10 min de présentation orale : retour sur la séance animée, analyse des choix pédagogiques, techniques et sécuritaires
- 2 temps d'échange avec les évaluateur·rices (jusqu'à 30 min chacun) sur :
 - conception, de préparation, d'animation et d'évaluation **d'une séance** de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines des activités physiques ou sportives (APEC, APJS et APEN) ;
 - conception, de conduite et d'évaluation **d'un cycle de séances** de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines des activités physiques ou sportives (APEC, APJS et APEN)

Epreuve 2 :

Prérequis d'accès à l'épreuve : Au plus tard 15 jours ouvrés avant l'épreuve, le·la candidat·e informe l'organisme de formation du choix des deux nouvelles activités (issues d'au moins deux domaines parmi APEC, APJS, APEN) et du public auprès duquel les séances seront menées.

Déroulé de l'épreuve (entretien de 30 minutes max) :

- Présentation orale (10 minutes max) : le·la candidat·e présente, à l'aide du support de son choix, les conditions matérielles et pédagogiques nécessaires pour conduire en sécurité au moins deux séances de découverte ou d'initiation pour chacune des deux nouvelles activités choisies.
- Échange avec les évaluateur·rices, il porte sur :
 - Les enseignements tirés de l'expérimentation de ces activités (logique interne, risques identifiés, etc.)

- Les limites que le-la candidat·e s'impose dans leur encadrement, en lien avec la réglementation et les informations recueillies.

6. MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur une diversité de méthodes pédagogiques combinant apports théoriques, mises en pratique, accompagnement individualisé et ancrage dans la réalité du terrain.

- **Approche active et participative** : les séquences de formation en salle privilégient l'apprentissage par l'action. Les stagiaires sont mobilisés en permanence à travers des méthodes dynamiques : mises en situation, jeux de rôle, quiz, études de cas, simulations orales...
- **Pédagogie inductive** : les stagiaires construisent leurs savoirs à partir de l'analyse de situations concrètes, de l'expérimentation et du travail collaboratif.
- **Temps de pratique d'APS** : des demi-journées hebdomadaires sont dédiées à la pratique d'Activités Physiques et Sportives, en conditions réelles. Ces séances permettent aux stagiaires d'expérimenter, de concevoir et d'animer des séances en lien direct avec le BC3, tout en consolidant leurs compétences techniques, pédagogiques et sécuritaires.
- **Modularisation des contenus** : en plus des blocs de compétences du référentiel BPJEPS MAPST, des modules transverses ont été créés pour répondre aux besoins spécifiques du public (numérique, santé mentale, repérage des droits, codes professionnels, etc.).
- **Accompagnement individualisé** : chaque semaine, de décembre à juin, une séance de travail encadrée permet aux stagiaires de travailler sur leurs dossiers certificatifs avec un appui personnalisé (méthodologie, expression écrite/orale, outils numériques).
- **Alternance centre/structure** : les contenus abordés en formation sont directement mis en œuvre en structure d'alternance. Les tuteurs sont impliqués via un accompagnement formalisé (réunions, livret tuteur, questionnaires de suivi mensuel...).
- **Projets collectifs** : des temps dédiés permettent aux stagiaires de concevoir et d'animer les « Olympiades », valorisant leurs compétences professionnelles et leur capacité à s'adapter à différents publics

7. MOYENS TECHNIQUES

Chaque stagiaire dispose d'un accès personnel à un drive partagé. Cet outil centralise l'ensemble des ressources et informations utiles au bon déroulement de la formation.

8. ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les formateurs et formatrices intervenant ont une expertise prouvée dans leur domaine d'intervention.

Le coordinateur pédagogique : Maxence Mouial

Contact : maxence@kabubu.fr

9. DÉBOUCHÉS ET SUITE DE PARCOURS

Le BPJEPS MAPST permet l'obtention de la carte professionnelle d'éducateur.rice sporti.f.ve afin d'exercer une activité professionnelle réglementée.

Le.la titulaire du BPJEPS MAPST peut donc décider d'exercer directement après l'obtention de son diplôme comme éducateur.rice sporti.f.ve au sein des associations sportives, des collectivités territoriales, des clubs sportifs (sans exercer à des fins de compétition et de performance), dans les structures sociales proposant des activités sportives, dans les écoles primaires...

Il.elle peut aussi décider, grâce à l'obtention du BPJEPS MAPST, de passer le concours ETAPS (éducateur territorial d'activités physiques et sportives) afin d'être éducateur.rice titulaire en collectivités territoriales.

La poursuite d'une formation professionnelle de niveau supérieur (niveau III) est aussi possible après l'obtention du BPJEPS MAPST en s'orientant vers un DEJEPS (perfectionnement sportif ou animation) ou bien compléter ses compétences professionnelles en s'orientant sur une formation professionnelle de niveau égale type BPJEPS Animation sociale ou Loisir tous publics.

10. MODALITÉS D'ACCÈS

Pour s'inscrire en formation le.la candidat.e doit remplir les pré-requis mentionnés en préambule de ce programme de formation.

Une fois ces pré-requis confirmés, le.la candidat.e doit faire la demande d'un dossier d'inscription qui lui sera soit remis en mains propres soit envoyé par mail. Ce dossier est à remplir et à rendre complet au minimum deux semaines avant le début de la formation.

La session de formation sera ouverte pour une cohorte de minimum 15 stagiaires et de maximum 18 stagiaires.

A l'issue de cette première étape d'accès à la formation et si le nombre de candidat.e.s dépasse le nombre maximal prévu (18), des tests de sélection seront organisés.

Le/la candidat.e recevra une convocation aux tests de sélection organisés par l'organisme de formation par mail.

Détails des tests de sélection :

- **Épreuve 1 : test de compréhension écrite.** Les candidat-es ont 45 minutes pour répondre à un test de français écrit avec des exercices de niveau évolutifs. Cette épreuve permet d'évaluer la compréhension du français écrit, les capacités rédactionnelles, la prise de notes et l'organisation des idées.
- **Épreuve 2 : animation d'une séance d'activité physique.** Chaque candidat-e propose une séance de 20 minutes, sur l'activité de son choix (issue de l'une des trois familles d'activités), ayant pour but "la découverte de l'activité choisie auprès d'un public adulte débutant". Les autres candidat-es jouent le rôle du public. Cette épreuve permet d'observer la posture professionnelle, la capacité d'animation et les bases techniques dans la discipline choisie.
- **Épreuve 3 : entretien de motivation.** Un entretien individuel (30 minutes max) permet de revenir sur le parcours du/de la candidat-e, ses motivations, sa situation sociale et administrative, ainsi que son parcours sportif.

Une fois les tests de sélection passés, le/la candidate reçoit les résultats par mail.

11. ACCESSIBILITÉ

Kabubu est un organisme de formation inclusif.

Il est possible d'aménager le contenu et les modalités de cette formation.

Un référent est chargé d'accompagner et renseigner les publics en situation de handicap.

Vous pouvez contacter Simoné Etna à ce sujet : simone@kabubu.fr

12. LIEUX DE FORMATION

Journées de formation théorique :

Adresse : Bâtiment CÉSURE, 13 rue Santeuil, 75005 Paris, salle 145

Accessible via :

Métro : ligne 7, station Censier-Daubenton

Bus : lignes 24, 27, 67, 83, 91 desservant des arrêts proches (Buffon-la Mosquée, Censier-Daubenton ou Saint-Marcel)

Journées de formation théorique et pratique :

Adresse : Campus Sport dans la Ville Pantin, 168b avenue Jean Jaurès, 93500 Pantin (accès salle de formation et terrain de basket extérieur couvert, salle de danse)

Accessible via :

Métro : ligne 7, station Fort d'Aubervilliers / Aubervilliers-Pantin-Quatre Chemins

Bus : lignes 150, 152, 170, 249, 330 (cartier Bresson, Fort d'Aubervilliers)

Les repas ne sont pas fournis.

13. TARIFS ET FINANCEMENTS

Le coût de la formation est de **8812,80€ TTC** pour un parcours complet.

Une période de positionnement en amont de la formation permet d'adapter (alléger) le volume horaire en centre de formation et/ou le volume horaire d'alternance en fonction du profil de chaque candidat.

La formation est ouverte à l'apprentissage via le contrat d'alternance ou le contrat de professionnalisation. Elle est également finançable par France Travail, en autofinancement ou bien encore par la Région.

Contactez le coordinateur pédagogique de formation pour plus d'informations et l'obtention d'un devis individualisé et adapté au type de financement sollicité.